

*COMMUNE DE BILWISHEIM*  
*PROCES-VERBAL SEANCE*

*du 2 décembre 2025*

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq et le 2 décembre à 20.30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DENNI Patrick, Maire

Date de la convocation : le 25 novembre 2025

**Étaient présents** : Patrick Denni – Maire, Daniel Zurn – 1<sup>er</sup> Adjoint ; Marie-José Holz, 2<sup>e</sup> Adjointe, Virginie Brehaut, Alexandre Groell, Christian Ertzscheidt, Christiane Glavasevic, Aurélien Riff

**Points à l'ordre du jour :**

1. Délibération de nomination du secrétaire de séance 2025-0022
2. Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025 – 2025-0023
3. Délibération de la convention de mise à disposition de personnel, avenant N°3 – 2025-0024
4. Délibération de l'avenant N°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une transmission à la représentante de l'Etat 2025-0025
5. Délibération des restes à réaliser 2025-0026
6. Divers

**2025-0022 Délibération de nomination du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de : Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie.

**Adopté à l'unanimité**

**2025-0023 Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025**

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la réunion 23 septembre 2025.

**Adopté à l'unanimité**

**2025-0024 Délibération de la convention de mise à disposition de personnel, avenant N°3**

La communauté d'Agglomération a transmis à la mairie de Bilwisheim le projet d'avenant N°3 de la convention de mise à disposition du personnel.

L'Avenant s'oriente sur les conditions de remboursement des vêtements de travail. La dotation des vêtements et en Equipement de protection Individuelle (EPI) fait l'objet d'un remboursement au réel de la consommation de l'année précédente, pour les agents ayant des fonctions d'agent technique, soit en janvier de l'année N+1.

Le remboursement s'effectue sur production d'un titre de recettes établis par les services de la CAH.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition du personnel avenant 3.

Après lecture de la convention Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter l'avenant N 3 et l'autorise à signer la convention établie entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau ainsi que tous les documents relatifs à cette convention.

**Adopté à l'unanimité**

**2025-0025 Délibération de l'avenant N°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une transmission à la représentante de l'Etat.**

En date du 2 avril 2025 la commune de Bilwisheim a pris la délibération de mise en place de la convention actes avec la Préfecture pour la transmission des actes et des budgets par voie électronique.

Une première délibération avait déjà été prise en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

L'avenant a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant N°1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention entre la Préfecture et la commune de Bilwisheim.

**Adopté à l'unanimité**

**2025-0026 Délibération des restes à réaliser**

Le Maire sollicite le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du budget primitif 2026 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2025.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 147712.86 euros soit ¼ : 36928.21 euros

Les travaux de rénovation du mur entre la propriété de la commune et celle de Monsieur Phalip, Rue Basse sont prévus début d'année prochaine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement listées ci-dessus.  
Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

**Adopté à l'unanimité**

## DIVERS :

- Projet de création d'un second appartement au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Mairie. Monsieur le maire présente le plan du projet. Ce sera un appartement de 65 m2 comportant : Cuisine, salle à manger, salon, une petite sdb/WC et 2 chambres. Christian Ertzscheidt signale qu'il faut faire des travaux dans l'entrée au 1<sup>er</sup> étage, mettre le sol à niveau et changer l'escalier qui monte au grenier et en y ajoutant une rampe pour une sécurité maximale.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la mise en place d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée de la mairie. Cet auvent a été réalisé par l'entreprise Fimognari de Schweighouse sur Moder.
- **Marché de Noël** : samedi 6 décembre et dimanche 7 décembre 2025
- **Fêtes de fin d'année** : Repas des seniors le 21 décembre à l'Etoile, les invitations sont distribuées. Marie-José Holz, Daniel Zurn, Aurélien Riff, confirment leur présence. Les autres membres du conseil municipal transmettront au secrétariat de la mairie leur participation d'ici fin de semaine prochaine.
- **Fête des enfants** : Samedi le 20 décembre 2025 à Kirrwiller. Spectacle de Noël et goûter à la mairie
- **Galette des Rois** : vendredi le 9 janvier 2026 à 19h30
- **Recensement 2026** : date du 16 janvier 2025 jusqu'au 15 février 2025. La mairie va commencer la communication aux citoyens à partir du mois de décembre.

